Vol. XXII. Saint-Boniface, Manitoba, 6 Septembre 1893. No. 48.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

# LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.



## VARIÉTÉS

### LA PROHIBITION DES LIVRES

(*Suite et fin.*)

Bien persuadée que la propagation des doctrines perverses, la licence de la presse, la lecture des mauvais livres sont des abus de la liberté, l'Eglise agit donc sagement en dénonçant les livres dangereux, en ordonnant qu'ils soient prohibés, et en édictant sur cette matière des prescriptions parfois très sévères.

Comment, Messieurs, à cause des conséquences que le bon ou le mauvais usage des médicaments peut avoir pour la vie de l'homme, personne n'est offensé d'en voir le commerce assujetti à une législation des plus minutieuses et des plus strictes, et il n'en serait pas de même à l'endroit des livres ? Notre libéralisme se révolterait aussitôt, dès qu'il s'agit d'une législation qui distingue entre les bons et les mauvais ; dès qu'il s'agit d'un contrôle à exercer au point de vue des doctrines morales et religieuses ? Et, tandis que l'on jettera les hauts cris, si l'erreur d'un pharmacien vient par hasard à causer la mort d'un homme, on verra sans émotion les officines de la presse livrer chaque jour, régulièrement et à haute dose, des poisons mortels à des milliers d'âmes ! On se tranquilisera en pensant que ce n'est qu'un inconvénient d'ordre inférieur, un mal relatif ? En vérité, Messieurs, n'est-ce point là une aberration non moins étrange que déplorable ? Jugerait-on de cette manière, si l'on se mettait au point de vue où se place l'Eglise, pour combattre la diffusion des mauvais livres et des mauvaises lectures ?

Ce point de vue, quel est-il ? Il n'est autre que celui de la loi divine qui nous ordonne de régler nos pensées et nos sentiments, de surveiller nos paroles et nos écrits.

Non, nous n'avons pas le droit de tout penser et de teut dire : ce droit serait la licence, ce ne serait plus la liberté ; car la liberté est un bien ; la licence n'est que le mal.

Non, nous n'avons pas le droit de tout dire ; il y a des choses qu'on ne dit jamais pour ne pas scandaliser les faibles. Quelqu'un dira qu'il faut parler.—Eh ! bien, soit ; mais parlez bien et n'empoisonnez pas les âmes virginales. Vous voulez protéger votre femme et vos filles.—Eh ! bien, soit encore ; mais n'allez pas ramasser dans tous les bourbiers du monde les scandales de l'iniquité pour les étaler à leurs yeux......

Voilà, Messieurs, le crime que l'Eglise veut empêcher. Mais rappelons-nous qu'il n'y a pas que les auteurs et les écrivains qui soient coupables. Ils prennent sur eux une terrible responsabilité ces hommes qui laissent en héritage à leurs familles des bibliothèques infernales qui empoisonneront jusqu'aux derniers rejetons de leur postérité ! Ils prennent également sur eux une terible responsabilité, ces parents qui négligent de veiller sur les écrits qui peuvent franchir le seuil de leur demeure, qui laissent à la portée de leurs enfants des publications pouvant porter préjudice à l'intégrité de leur foi, à la pureté de leurs mœurs. Autant vaudrait-il les laisser se jouer avec des substances empoisonsonnées. Rien d'étonnant si les conséquences d'une pareille incurie sont parfois des malheurs domestiques qu'il faut pleurer avec des larmes de sang !......

Après tout ce qui précède, à la vue de cette sollicitude vraiment maternelle dont l'Eglise ne cesse d'entourer ses enfants, pour les prémunir contre ce déluge de livres qui inondent la terre, et sont un outrage continuel à leur vertu et à leur foi, comment nous empêcher, Messieurs, de nous écrier ici d'une commune voix : ô sainte Eglise, flambean divin que la main du Tout-Puissant a allumé pour éclairer la route des hommes vers leurs destinées éternelles, continue de remplir, malgré les vents, malgré les tempêtes, le glorieux mandat qui t'a été confié ; indépendante de toute considération humaine, continue de sauvegarder notre foi et nos mœurs par tes règlements salutaires, qui, loin de porter atteinte à notre liberté, lui prêtent secours au contraire, en l'empêchant de donner dans des écarts et d'abuser d'elle-même.

Nous nous plaisons à le reconnaître et à le proclamer bien haut, oui, alors même que tu avertis, que tu menaces, que tu presses, que tu condamnes, que tu punis, c'est toujous en vue de protéger nos intérêts les plus sacrés, de nous faire boire à longs traits les eaux pures des saines doctrines catholiques.

***

Je termine. Je viens de vous exposer les dangers des mauvaises lectures, de vous indiquer le remède qui se trouve dans l'autorité de l'Eglise pour tous les fidèles et de chaque évêque, dans son diocèse. Je viens de vous montrer la futilité des objections que le rationalisme blindé du libéralisme essaie, mais en vain d'opposer à l'exercice de ce pouvoir divin et souverainement indépendant, quelle conclusion pratique devez-vous en tirer ? Evidemment, votre esprit vif et pénétrant l'a déjà devinée : c'est une soumission parfaite, prompte, entière, filiale à ses décisions d'où qu'elles partent, d'où qu'elles émanent, que ce soit du pape le chef suprême de l'Eglise universelle, ou de l'évêque le pasteur de la portion du troupeau confié à ses soins. Mais, Messieurs, qu'il me soit permis de former ici un vœu dont vous désirez sans doute aussi vivement que moi, la pleine réalisation : c'est que l'Eglise n'ait jamais la douleur de voir ses Benjamins du Canada, imprégnés des opinions du siècle, s'associer au libéralisme pour empêcher l'application pratique de ses prescriptions, pour soutenir des libertés qu'elle condamne, pour propager des livres qu'elle interdit, pour paralyser son action salutaire en accréditant dans les esprits cette sorte de pensée dédaigneuse qui fait regarder ses lois comme des règlements surannés, respectables souvenirs d'un passé évanoui. Les catholiques illusionnés qui professent de tels sentiments n'empêcheront pas que l'Eglise ne soit toujours jeune et vivante, toujours éclairée des lumières d'en haut ; ils n'empêcheront pas qu'elle ne reste toujours la sage directrice, le guide assuré des hommes vers leur salut, l'organe infaillible par lequel Jésus-Christ continue de parler et d'exprimer ses volontés.

Quant à vous, Messieurs du Cercle Ville-Marie, quant à ce qui vous concerne personnellement, suivez fidèlement le conseil qui vous est donné, en ce moment, par un homme qui s'honore d'être au nombre de vos meilleurs amis ; ayez toujours grand souci de garder votre âme intacte des séductions de l'erreur ; interdisez-vous impitoyablement les lectures suspectes. Chaque fois que s'ouvrira à vos regards, un de ces livres condamnés non-seulement par la loi naturelle, mais encore par leurs auteurs eux-mêmes lorsqu'ils sont sincères, gardez-vous bien de le lire, de quelque titre qu'il se colore, vous rappelant cet autre avertissement donné naguère par un poète qu'on ne pourra certainement pas taxer de cléricalisme et exprimé en termes on ne peut plus énergiques, dans les deux vers suivants qui me viennent en mémoire et me serviront d'épilogue :

Hélas ! si ta main chaste ouvrait ce livre infâme,
Tu sentirais soudain Dieu mourir dans ton âme.

L'ABBÉ H. BÉDARD, P.SS.
—De la *Croix*.

### RETOUR AU CANADA

(Du *Courrier de St-Hyacinthe.*)

Nous lisons dans le *Colonisateur Canadien* du 12 juin 1893 :

Les Canadiens des Etats-Unis reviennent en masse au Canada, le fait est indéniable ; en supposant même que les rapports publiés dans les journaux soient un peu exagérés, il est toujours certain que nombre de nos compatriotes émigrés reprennent tous les jours le chemin de leur patrie.

Nous n'avons aucun doute sur l'exactitude des rapports qui nous sont donnés par la presse depuis quelque temps sur le retour des nôtres, en nous appuyant sur le seul fait que durant le mois d'avril dernier, l'agent canadien du chemin Fitchburg, à Worcester, Mass., a vendu pour au-delà de $2,000 de billets à des Canadiens revenant au Canada.

Maintenant, il est bon de remarquer que deux autres compagnies de chemin de fer, à Worcester, ont aussi leur agent canadien et ces agents ont du aussi vendre leur part de billets dans le sens du rapatriement. Si tous les centres manufacturiers de la Nouvelle-Angleterre ont, comme la ville de Worcester, fourni leur contingent, et le fait a dû avoir lieu. le mouvement de retour des nôtres au Canada, dont nous avons lieu de nous réjouir, n'offre plus de doute.

Il n'est pas sage de supposer que tous les Canadiens des Etats-Unis qui seront revenus depuis deux ou trois mois se sont imposés des frais de voyage dans le simple but de venir s'amuser dans la province de Québec, y dépenser leurs économies, surtout à une époque de l'année où le travail commande aux Etats-Unis comme au Canada. Et croire que ces gens-là vont sacrifier la saison des occupations à des amusements pour aller chômer ensuite toute la saison d'été dans les villes manufacturières, c'est ne rien connaître de la situation qui leur est faite dans ces centres d'affaires où le surplus de la main d'œuvre force les patrons à organiser un système de chômage forcé.

Il y a encombrement d'ouvriers de toutes sortes aux Etats-Unis, et c'est une des causes du manque de travail. L'avenir n'est pas souriant pour nos compatriotes. Dans plusieurs villes de la Nouvelle-Angleterre, ils sont réduits à n'avoir que trois ou quatre jours de travail par semaine, et avec cela, les gages sont très bas. Comment soutenir une nombreuse famille avec un gain si peu sûr et si minime ? Il faut bien songer à changer d'état, ou bien c'est la misère avant longtemps.

Une personne qui arrive de Marlboro, Mass., nous rapporte que les manufactures en cette ville, ne sont en opération que trois jours par semaine depuis deux semaines et on ne sait pas combien de temps cet état de chose peut durer. Les Canadiens qui pour la plupart travaillent dans les manufactures, sont dans la consternation. On craint, pour peu que ce demi chômage continue, d'être dans l'obligation d'organiser des comités de secours pour venir en aide aux familles déjà dans la gêne. Ainsi, beaucoup de personnes de Marlboro devront nous revenir en Canada avant longtemps.

### LES TECK

On lira sans doute avec intérêt les quelques lignes qui suivent sur l'origine de la famille dont une des filles vient d'unir sa destinée à celle d'un héritier du trône de l'Agleterre.

On connait assez peu à l'étranger les origines du chef de la famille ducale de Teck. Sa destinée présente queque analogie avec celle du fondateur de la dynastie belge, et même de feu le prince époux de la reine Victoria. Ici et là, il s'agit invariablement de princes allemands bien doués par la nature, mais condamnés par leur naissance à la pauvreté, et à qui la politique ou les relations sociales ouvrent plus tard des horizons nouveaux.

Le duc Alexandre de Wurtemberg, de sang royal, avait épousé, en 1835, morganatiquement la comtesse de Rhéday, créée en même temps comtesse de Hohenstein par la chancellerie autrichienne.

De ce mariage naquirent trois enfants, deux filles et un fils. Ce dernier, né à Vienne en 1837, y fut élevé avec soin, et entra ensuite dans l'armée. Jamais l'uniforme d'officier de hussards ne fut porté plus brillamment que par le jeune fils du duc Alexandre. Sa tournure distinguée, disons le mot, sa beauté lui valut tous les succès. On en avait fait bientôt un duc de Teck, et on avait effacé ainsi les conditions particulières de sa naissance. Il ne lui restait plus qu'à rencontrer la fortune, après avoir reçu toutes les armes pour la conquérir. Saint-Simon va trop loin lorsqu'il affirme comme une vérité révélée que les rois font des ennoblis et non des nobles. Dans la pratique de la vie, toutes ces différences disparaissent.

La destinée du duc de Teck l'amena ainsi à Londres il y a vingt-sept ou vingt-huit ans, dans toute la fleur de sa jeunesse. Au sein de la famille royale, cousine de la reine Victoria, s'épanouisssait alors la princesse Marie de Cambridge, ayant déjà dépassé la trentaine : je veux parler de la sœur du duc Georges de Cambridge, commandant en chef des troupes britanniques, le même qui a donné des preuves si marquantes de sa capacité et de sa valeur à la bataille de l'Alma et à celle d'Inkermann.

La princesse Marie, avec son visage avenant et ses grands yeux doux, cultivait la valse avec passion ; nos secrétaires d'ambassade, le comte de Jaucourt particulièrement, étaient ses cavaliers favoris.

Elle était évidemment mûre pour le mariage, mais elle n'était pas pressée de se marier. Un prince de Suède, le roi actuel Oscar, avait vainement demandé sa main. Le duc de Teck fut plus heureux et leur union fut consacrée le 12 juin 1866, au moment où éclatait la guerre austro-prussienne qui devait se terminer par la bataille de Sadowa.

***

Dans sa résidence de Wite-Logge, au milieu du parc de Richmond, le ménage ducal, entouré de l'amitié de la Reine, jouit d'une considération universelle, avec un train des plus modestes. La duchesse mère, envahie par un embonpoint précoce, sort peu et s'est consacrée avec une grande vigilance à l'éducation de ses quatre enfants. La famille n'est pas inconnue à Paris, où elle entretient de nombreuses relations. Il y a trois ans, si je ne me trompe, elle vint passer plusieurs jours au château de Dampierre, chez Mme la duchesse de Luynes, qui donna en son honneur une série de fêtes brillantes.

La princesse Victoria, qui va devenir duchesse d'York, est née à Kensington Palace, le 26 mai 1867 : elle a donc vingt-six ans. Blonde, douée d'un teint éclatant, la fiancée n'a rien de grêle dans ses formes, et elle est en pleine beauté. Sa conversation est aimable, son esprit très cultivé.

Quant au duc d'York, âgé de deux ans de plus qu'elle, il s'était embarqué avec son frère à bord de la *Bacchante* en 1879, et avait fait ainsi un voyage de trois ans autour du monde, voyage dont il existe une relation, publiée par le précepteur, M. Dalton. On rapporte que rien n'était plus dissemblable que les goûts des deux frères. Pendant que le duc de Clarence, docteur en droit, était passionné pour les études historiques et politiques, son frère, le duc d'York, a toujours manifesté un goût très prononcé pour la marine. Il porte toute sa barbe ; ses yeux sont bleus et sa physionomie dans son ensemble trahit quelque chose de rêveur. Sa destinée l'enlève naturellement à la marine ; le peuple anglais ne lui demande plus que de se réserver exclusivement pour la couronne dont il est l'héritier, quoique dans un avenir encore très lointain. Avant la mort de son frère, il passait presque inaperçu ; aujourd'hui, on n'a d'yeux que pour lui.

### LE JUIF ERRANT

Est-il rien sur la terre
Qui soit plus surprenant
Que la grande misère
Du pauvre juif errant ?
(1775).

La légende a toujours un fond de vérité. Matthéi Pâris, bénédictin anglais, qui vivait au temps de Henri III, a écrit : "Cartophilus, portier du prétoire de Ponce Pilate, frappa Jésus-Christ d'un coup de poing au moment où celui-ci franchissait le seuil de la porte et lui dit : "Marche, Jésus. Va donc plus vite, pourquoi t'arrêtes-tu ?" Jésus, se retournant, lui répondit : "Je vais. Mais toi, tu attendras ma seconde venue ; tu marcheras sans cesse." Et Cartophilus se mit en route pour ne plus jamais s'arrêter."

Et on le voit toujours flâner par les grands chemins, ce pauvre Cartophilus qu'une autre légende appelle "Ahasverus", qu'une autre encore, allemande d'origine, dénomme "Isaac Laquedam." Le nom importe peu. On rencontre le juif errant dans toutes les villes d'Europe, et surtout en Allemagne. On le voit à Hambourg, *der Ewige Jude*, le juif éternel, en 1562 à Strasbourg, à Lubeck en 1601, à Leipzig en 1642. On le rencontre en Autriche, à Vienne en 1599, en Russie, à Moscou en 1613, à Bruxelles en 1640, en France, en Champagne vers 1604, etc. Il va toujours son petit bonhomme de chemin à travers le monde. On peut suivre sa trace aujourd'hui comme autrefois. On l'a reconnu à Paris, on le soigne à la Salpêtrière. M. Charcot a pour lui beaucoup de bontés. Un de ses élèves, M. le Dr Henry Meige, vient de lui consacrer une monographie intéressante.

Les médecins n'avaient guère pris garde à ce juif célèbre, voyageur barbu que rien ne peut retenir dans ses pérégrinations interminables. Un jour arriva à la Salpêtrière un Israélite hongrois nommé Klein. M. Charcot, dans une de ses leçons du mardi, fit venir Klein. "Je vous le présente, dit-il à ses élèves, comme un véritable descendant d'Ahasverus ou de Cartophilus ; il est mû par un besoin irrésistible de se déplacer, de voyager sans jamais pouvoir se fixer nulle part." M. Henry Meige eut la bonne idée de faire une étude soignée de ces ambulants qui sont de vrais malades, des névropates et des hystériques. Ils sont tous les mêmes. Leur face amaigrie, aux rides profondes, disparaît sous une barbe immense et jamais peignée. D'un ton lamentable, ils content leur histoire pleine de douloureuses péripéties, et si on ne les interrompait, on n'en verrait jamais la fin. Nés bien loin de la France, du côté de la Pologne ou dans le fond de l'Allemagne, ces juifs ont été dans la misère dès le début de l'existence ; ils ont fui le pays natal pour échapper aux privations et essayer de faire fortune. Nulle part ils ne rencontrent ce qu'ils cherchent, et parcourent à pied des milliers de lieues sous la pluie et le vent, par les chaleurs, par la neige, dans le plus affreux dénuement. Ils arrivent à la Salpêtrière, parce qu'on leur a dit qu'ils trouveraient là l'amélioration de leurs maux.

Et ils viennent, mais n'y restent pas. Au bout de quelques semaines, ils renoncent au traitement commencé et, malgré l'amélioration, il leur faut obéir à l'impulsion irrésistible qui les entraîne dans un vagabondage perpétuel. Ailleurs, disent-ils, je réussirai à gagner de l'argent et à rétablir ma santé. Et en route vers de nouvelles destinées. Ce sont des obsédés du besoin de se déplacer, de tâter d'un traitement nouveau. On est bien en face d'une sorte de prototype des Israélites pérégrinant de par le monde, du juif errant.

Ils se plaignent de maux de tête, de mauvaises digestions, d'insomnies persistantes, de douleurs erratiques, etc. En fait, ce sont des neurasthéniques à état mental spécial ; quelques-uns sont hystériques, avec attaques suivies d'hémiplégies, d'hémisténies qu'une émotion ou un traumatisme font disparaître. Ils présentent tous les mêmes symptômes. Il est facile de les reconnaître à leur aspect caractéristique. En général, ils se complaisent à porter un costume spécial. Le premier Israélite voyageur, qui ait frappé l'attention de M. Charcot, était un marchand de tapis venu du Bou-Barah à Paris ; il parut à l'hôpital, il y a une quinzaine d'années, vêtu d'une longue tunique noire, la taille serrée par une ceinture d'argent incrustée de turquoises, les cheveux à longues boucles et recouverts d'un petit bonnet persan. Il en est revenu, depuis, un certain nombre qu'a examinés M. Meige. Ils sont tous en proie à la misère intellectuelle et morale.

Par leur vêtement, par leur barbe, ils rappellent la légende, celle-là même qui figure au bas des images d'Epinal :

Son habit tout difforme
Et très mal arrangé.

Ils parlent plusieurs langues. Ils tiennent à conserver le costume national :

De grandes chausses ... porte à la main,
Et une jupe comme à la Florentin
Un manteau long jusqu'en terre trainant.
Comme un autre homme, il est au demeurant.

Et sans travail, sans ressources, ils vivent néanmoins grâce à la

(*Suite à la quatrième page.*)

Le Manitoba.

Mercredi, 6 Septembre 1893

## UN PETIT AVIS

Le *Canada*, qui avait d'abord cru pouvoir le prendre de haut avec nous, en a rabattu. Il est en train de nous répondre ; mais il nous sert cela par tranche, une chaque jour. Nous sommes à la cinquième, et selon toute vraisemblance, cela doit continuer encore.

Le *Manitoba* n'a pas l'avantage, comme notre confrère, de tenir table ouverte tous les jours ; force lui sera de payer sa dette en une seule fois. Attendons la fin par conséquent.

### NOTRE REPONSE A L'"INTERPRETE"

Il y a quelque temps, nous avons reproduit ce qui, nous apprend l'*Interprète*, n'était qu'une partie d'un article de ce journal.

Disons simplement comment cela s'est fait ; ce sera la plus courtoise et la plus convaincante façon de répondre au reproche que nous fait notre confrère.

Le numéro même de l'*Interprète*, qui contenait cet article, nous a échappé. Notre reproduction était prise d'un autre journal, lequel n'avait lui même publié que ce que notre confrère a remarqué dans nos colonnes. Nous n'avons pas eu même l'occasion d'user du procédé que notre confrère juge si répréhensible. A cette heure même, nous ignorons ce que pouvait être le reste de cet article.

D'ailleurs, nous n'avons pas reproduit cet article de l'*Interprète* pour donner à entendre que cette feuille approuvait l'attitude du gouvernement, ou la nôtre, sur la question des écoles. Si c'eût été là notre pensée, il faut avouer que nous aurions été fort indiscret et peu judicieux ; car cette reproduction se terminait par l'expression très claire d'un avis contraire.

Il s'agissait pour nous de toute autre chose ; le titre même que nous avons donné à cette reproduction, révèle toute notre pensée. Il était ainsi conçu : *Avis à M. Tarte.*

Nous voulions seulement faire connaître à nos lecteurs que dans le parti libéral même il se trouvait des esprits assez indépendants pour ne pas approuver l'attitude du député de l'Islet à l'égard de Mgr Taché C'est une justice que nous voulions rendre à notre confrère et à ceux qui pensent comme lui. Nous espérons qu'il voudra bien interpréter ainsi notre pensée.

Cet incident vidé, nous passons à autre chose.

A notre avis, nous avons beaucoup plus de raison de nous plaindre de l'*Interprète* que cette feuille n'en avait de se plaindre de nous. Son imagination avait fait tous les frais de notre prétendue faute Mais nous avons, dans les textes suivants que nous citons, la pensée bien nette, bien expressive de notre confrère à notre endroit :

"Mais ce que nous déplorons plus encore, c'est l'aveuglement et l'esprit de parti des hommes qui inspirent le *Courrier du Canada*, la *Minerve*, le *Manitoba*, de ces défenseurs du trône et de l'autel, qui, en prétendant combattre pour les intérêts français et catholiques, nous livrent de si bon cœur à l'orangisme et au *torysme*."

.................................................

"L'attitude du *Courrier du Canada* et du *Manitoba* a plus lieu de nous surprendre. Elle nous prouve que, pour eux aussi, les intérêts du parti conservateur passe avant les droits de leurs compatriotes."

Ainsi, aux yeux de notre confrère, il n'y aurait chez nous aucune bonne foi. Tout ce que nous disons, tout ce que nous faisons, tout n'est que *prétexte* pour livrer nos compatriotes à l'orangisme et au *torysme*.

Si notre confrère veut y réfléchir, il se convaincra sûrement que ce sont là de graves et d'injustes exagérations.

Notre attitude ne prouve pas que nous faisons passer les "intérêts du parti conservateur avant les droits de nos compatriotes." Elle peut prouver, toutefois, que nous espérons du parti conservateur la protection de nos droits.

Les événements démontreront peut-être que nous sommes dans l'erreur. En attendant, nous ne permettons à personne de mettre en doute l'honnêteté de nos convictions sur ce point.

Notre confrère serait il donc incapable de concevoir l'existence d'une opinion sincère en dehors du cercle de ses idées ? Est-il donc doué des dons de l'intuition pour dogmatiser comme il le fait sur le compte des autres, et pour déclarer *ex cathedrâ* que tout ce qui ne se meut pas dans la sphère du parti libéral est irrémédiablement marqué du sceau de la trahison ou de l'ineptie ?

Au reste, l'*Interprète* ne saurait ignorer que notre attitude, sur la question des écoles, est celle de toute la population catholique du "Manitoba," des libéraux comme des conservateurs. A coup sûr, notre confrère ne reprochera point à ces libéraux de se laisser entraîner par l'esprit de parti par amour pour le parti conservateur !

Nous profitons de cette occasion pour dire de nouveau ce que, peut-être, nous n'avons pas assez jusqu'ici mis en relief.

L'attitude observée par les catholiques du Manitoba, celle qu'ils maintiennent depuis le commencement de la lutte, est le fait de tous. Tous, nous en sommes solidaires. Les libéraux et les conservateurs l'ont embrassée parce qu'ils la croient la plus propre à "maintenir "la question sur le terrain constitu-"tionnel, le seul, selon l'expression "même de l'*Interprète*, où nous puis-"sions combattre avec fruit."

Le fait de notre unanimité, et ces dernières paroles de notre confrère, prouvent qu'il est aussi injuste envers ses amis que brouillé avec la logique.

## LE "FREE PRESS"

Au cours d'un article sur nos écoles, la *Minerve* fait de notre sympathique confrère de Winnipeg, le *Free Press*, l'éloge suivant, lequel est en tous points mérité :

Nous profiterons de l'occasion pour reconnaître une fois de plus les services immenses que le *Free Press* de Winnipeg a rendus par le passé et continue de rendre à la cause des écoles séparées de Manitoba.

Son directeur, M. W. F. Luxton, est l'un des journalistes les plus vigoureux, les plus habiles, les mieux renseignés du pays, et son journal est certainement aussi l'un des mieux faits au Canada.

L'influence du *Free Press* est considérable au Nord Ouest, et cette influence exercée au profit de nos co religionnaires leur sert grandement dans les circonstances.

### NOTRE PREMIERE PAGE

Nous reportons l'attention de nos lecteurs sur notre première page. Ils y trouveront la fin d'un excellent article sur la lecture et la prohibition des livres dangereux. Nous espérons que la première partie de ce travail ne leur aura pas échappée ; nous l'avons publiée la semaine dernière.

Nous recommandons aussi la lecture d'un article du *Colonisateur Canadien* sur le retour de nos compatriotes des Etats-Unis. Il est de nature à faire réfléchir ceux qui seraient tentés de s'y diriger. La conclusion de cet article est : restons au pays.

### Nouvelles Politiques

Sir John Thompson est de retour d'Europe.

Les autorités municipales d'Ottawa l'ont reçu avec de grandes démonstrations sympathiques. Elles lui ont présenté une adresse dans laquelle, tout en lui souhaitant la bienvenue, elles le félicitent de la haute situation que sa qualité d'arbitre dans les affaires de Behring lui a faite dans le monde diplomatique. On a voulu exclure de cette réception tout esprit de parti politique.

Nous nous unissons aux citoyens de la capitale pour féliciter Sir John Thompson sur son heureux retour au Canada.

* * *

On signale également l'arrivée de l'hon. M. Chapleau, lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

L'hon. M Chapleau était en France, en congé d'absence depuis plusieurs mois, pour cause de maladie.

Nous epérons que le distingué gouverneur de Québec est maintenant rétabli.

Parlant du résultat de l'arbitrage de Behring, M. Chapleau aurait dit :

"Mes opinions sont celles de Sir John Thompson ; le Canada n'a pas raison de se plaindre de cette décision."

* * *

L'hon. sénateur Miller, tout récemment de retour de Paris, dit que dans les cercles diplomatiques, Sir John Thompson était considéré comme l'esprit dominant au sein de la commission arbitrale.

* * *

Les *Acadiens* de l'Ile du Prince-Edouard réclament pour un des leurs le siège laissé vacant au sénat, par le décès de l'hon. M. Montgomery. Le chiffre proportionnel de leur population leur donnerait droit à cette représentation. L'*Impartial*, leur organe, fait valoir leurs droits.

Nous formons des vœux pour le succès de cette campagne.

* * *

On lit dans le *Canada :*

"M. Laurier et M. McCarthy sont "aux antipodes l'un de l'autre, et ne "pourront jamais marcher ensem-"ble."

Comment l'entendez-vous, confrère ? Aux antipodes !

Vous voulez dire qu'ils se touchent par les pieds.

Il est des postures plus commodes pour marcher, mais enfin, cela peut aller puisqu'à la dernière session, M. Laurier et M. McCarthy ont plus d'une fois marché ensemble.

Ce qu'ils ont déjà fait, pourquoi ne le feraient-ils pas encore ?

* * *

Il paraîtrait que la nomination de l'hon. P. A. Landry, au poste de juge de la Cour Suprême serait secondée par la majorité catholique des députés du nord et du sud. Cette puissante influence donnerait à sa candidature de sérieuses chances de succès. Telle est aussi l'opinion du *Review.—L'Evangéline.*

Nous saluerons avec plaisir la promotion de l'hon. M. Landry.

### A TRAVERS LE NORD-OUEST CANADIEN

Sous ce titre, M. le comte de Bouthillier-Chavigny vient de mettre en volume des notes de voyages prises le long de sa route en traversant notre pays de Montréal aux Montagnes Rocheuses.

M. le comte de Bouthillier, descendant d'une des grandes races de France, n'est pas un étranger pour nous. Voilà bien huit années maintenant qu'il a foulé pour la première fois le sol canadien. Il n'a pu depuis s'en séparer. Il a épousé une Canadienne et vit sur les bords de la rivière Chambly, à l'opposé de la gracieuse petite ville de ce nom.

Déjà la plume de M. de Bouthillier a pris notre défense contre des écrivains-touristes qui nous avaient jugés un peu légèrement.

Le nouveau travail qu'il offre au public est une narration. Mais sur ce récit plane une idée dominante : la grandeur du pays qu'il parcourt. De chaque côté du convoi qui emporte le voyageur se rangent par étapes des habitations, des villes, des lacs, des montagnes riches en minerais, des éléments de prospérité, des populations énergiques, laborieuses et patriotiques. Quand il est au milieu de nos prairies, une exclamation s'échappe de son cœur : "Si ce qu'à Dieu ne plaise, le patriotisme canadien s'affaiblissait jamais, c'est au milieu des courageuses populations de l'Ouest qu'il le faudrait aller retremper... Le voyage que je viens de faire m'a révélé dans toute sa grandeur ce que pouvait le patriotisme. Non pas celui qui se nourrit de phrases ronflantes du haut des "hustings," mais celui qui se traduit par des actes et place au-dessus des revendications de parti le souci de la dignité nationale et de la fortune publique."

Nous n'insisterons pas sur ces mots qui sont pour nous tous comme l'onde rafraîchissante du ruisseau dont le voyageur humecte ses lèvres pour étancher sa soif et réparer ses forces.

Le livre de M. de Bouthillier-Chavigny est plein de renseignements. Il contient aussi de justes appréciations, des aperçus personnels sur l'avenir, et des suggestions à la fois généreuses et pratiques. La plume élégante et souple de l'auteur sait rajeunir un sujet qui a déjà servi bien des fois de thème à de nombreux touristes

Le petit volume que nous signalons au public mérite donc toute sa faveur. Les Canadiens-français de l'Ouest doivent en outre à M. de Bouthillier toute leur gratitude pour les sympathies qu'il donne à eux, à leur cause, à leur œuvre, et à cette région du Canada qui est plus particulièrement leur patrie.

### BRUXELLES-DES-MONTS

#### Manitoba

"Da mihi Belgas,"
"Envoyez-moi des missionnaires Belges."
SAINT-FRANÇOIS-XAVIER.

Le 21 du mois d'août dernier, Mgr Isidore Clut, O. M. I., évêque d'Arindel, et ancien vicaire apostolique de l'Arthabaska-MacKenzie, quittait Winnipeg, accompagné du Rév. P. A. Langevin, supérieur des Oblats du Manitoba, pour se rendre à Holland sur la ligne du Pacifique Canadien appelé : embranchement de Glenboro.

Le but du voyage était d'aller bénir une cloche de 200 Kilogrammes, donnée par M. Causard, un riche belge, à ses compatriotes établis à huit mille de Holland, à un endroit que Mgr l'archevêque de Saint-Boniface a appelé par une délicate attention, du nom de la capitale de la Belgique, *Bruxelles*, et que j'ai osé baptiser du nom de *Bruxelles-des-Monts* à cause de la configuration pittoresque de ce pays, une des plus belles régions du Manitoba. Ce ne sont partout que collines boisées de jolis chênes et vallons verdoyants ou couverts de riches gerbes de blé déjà tombées sous la machine à faucher ou *moissonneuse*, et défiant désormais la redoutable gelée précoce de la fin d'août Tout a poussé et mûri dans l'espace de quatre mois ! Vrai pays de cocagne ! M. le curé de *Bruxelles des-Monts*, le Rév. Messire G. Willems, était à la gare et il reçut Mgr l'évêque d'Arindel avec les plus grands égards. Une escorte, composée de deux belges et deux canadiens, quatre cavaliers fort bien plantés sur leur selle et conduisant d'excellents coursiers, précédait l'evêque conduit dans une voiture traînée par deux magnifiques chevaux. (Des indiscrets disent *tout haut* que le propriétaire de ces nobles bêtes, M. Bacus (Alp.), colon belge, les a payées $300.) Chaque maison de la paroisse était agréablement pavoisée, partout flottaient les couleurs pontificales, et l'on reconnaissait les colons belges et canadiens aux couleurs nationales qu'ils avaient, en outre, arborées, sur la recommandation de M. le curé.

A quelque distance du village, Monseigneur descendit de voiture et là se forma la procession qui conduisit le prélat, croix en tête et aux chants des hymnes de joie, jusque sur la magnifique colline sur laquelle est bâtie la *chapelle-presbytère* que l'on vient de reconstruire après un désastreux incendie.

Le Rév. Messire Campeau, curé de la paroisse de Saint-Alphonse, dont Bruxelles n'est qu'un démembrement, faisait partie du cortège.

Après quelques instants de repos, on commença la cérémonie de la bénédiction de la cloche, elle dura plus d'une heure. Mgr d'Arindel qui a dû quitter le MacKenzie pour cause de santé était à bout de force, il dut, bien à regret, renoncer au sermon qu'il avait promis de donner. Le Rév. P. Langevin voulut bien le remplacer. Il s'agissait d'improviser mais les circonstances aidaient singulièrement l'orateur sacré.

Cette cloche, d'un travail remarquable et au timbre vraiment argentin, venait de la Belgique catholique ! C'était comme un gage de l'union de ce beau pays, de cette vaillante nation avec les fils du Canada catholique et français et avec la jeune province de Manitoba en particulier. Cette cloche, en résonnant joyeusement dans les airs, allait rappeler aux exilés le souvenir de la douce mais lointaine patrie, en même temps qu'elle chanterait les espérances éternelles du ciel. Le prédicateur eut un bon mot pour les Canadiens-français, à qui il rappela que leurs ancêtres avaient arrosé de leurs sueurs et même de leur sang les rives du Saint-Laurent et de l'Ottawa et qu'ils devaient, par conséquent, faire honneur à de tels aïeux par une vie exemplaire.

Le zèle infatigable, l'abnégation héroïque du très digne curé Willems, enfant de la Belgique, orateur distingué et érudit, reçurent les éloges qu'ils méritaient. C'est alors que commença la joyeuse sonnerie à laquelle, dit-on, quelques colons protestants prirent part.

Après la cérémonie de la bénédiction de la cloche, M. le curé fit subir à ses enfants, devant Monseigneur et toute la population, un examen qui fit voir combien les enfants avaient été consciencieusement instruits.

Le lendemain, à 8 heures, Mgr Clut, assisté par le Rév. M. Campeau, célébra la messe, durant laquelle une musique suave ranimait la piété de tous, et il administra la confirmation à près de trente enfants. A l'issue de la cérémonie, M. le curé remercia Monseigneur d'avoir bien voulu remplacer en cette circonstance le premier pasteur du diocèse, dont la présence était si ardemment désirée. Il fit délicatement l'éloge de la France missionnaire, qui n'envoie pas seulement des cloches, mais des enfants d'élite jusqu'aux extrémités du monde, partout où il y a des âmes à convertir, et il termina en souhaitant à Sa Grandeur un heureux voyage en France et en Belgique, le priant de bénir la bonne population de Bruxelles-des-Monts

Monseigneur répondit en quelques mots qui venaient du cœur et qui charmèrent tous les assistants.

Comme M. le curé avait poussé la gracieuseté jusqu'à adresser quelques mots de remerciement au Rév. Père Langevin, comme supérieur des Oblats, celui-ci répondit en faisant observer que le premier visiteur oblat au Manitoba avait été un Belge, le Rév. Père Vanderberghe, mort au Texas, et il prit occasion de cette circonstance pour encourager les colons belges et canadiens à persévérer dans leur œuvre et à donner à leur vénérable curé tout l'appui moral et même toute l'assistance matérielle qu'il a droit d'attendre d'eux.

Quelques heures plus tard, Monseigneur était de nouveau escorté jusqu'à une assez grande distance de la chapelle et il reprenait le chemin de la gare de Holland. Cette fête splendide laissera, nous n'en doutons point, de profondes impressions dans l'esprit et le cœur des colons de Bruxelles-des-Monts.

Si ces bons Belges ont eu raison de crier, sur l'invitation d'un ancien rédacteur du *Courrier de Bruxelles :* "Vive Monseigneur !" il est juste de leur répondre : Vive Bruxelles-des-Monts ! Vive sa courageuse population belge et canadienne ! Vivent son bon curé, son savant instituteur et son vieux chantre ! Vivent ses brillants cavaliers ! Vivent la catholique Belgique et le généreux donateur de la cloche belge !

UN AMI DES BELGES.

## ECHOS DE CHICAGO

Une jolie boutade de M. Joncas, qui écrit de Chicago :

Lorsque je suis arrivé ici, j'ai été tout surpris de m'entendre appeler : Docteur. J'ai protesté et je proteste encore tous les jours. Rien n'y fait, le titre m'est resté et je serai docteur jusqu'au mois d'octobre au moins. Assez souvent on me présente comme le général Jonkers et, tout ébahi, je tend militairement la main à un "confrère" qui a fait toutes les campagnes de la guerre de sécession. Hier, un exposant qui voulait me faire sa cour, m'a même appelé commodore. Je ne dis rien du titre de "juge" que l'on me donne a propos de tout et à propos de rien. Je ne puis pourtant avoir la physionomie de tous ces emplois, mais que voulez-vous, c'est une manie, tout comme la manie des jolies et riches Américaines d'épouser un blason.

Extrait d'une lettre de Chicago à l'*Evènement :*

M Tassé nous fait honneur à Chicago, et le gouvernement ne pouvait choisir mieux comme commissaire honoraire.

A ce propos, je veux constater un fait. Les journaux de Chicago, au lendemain du jour des Anglais—*British Day*—contenaient un assez long compte-rendu de la fête, et citaient en partie ou en entier les discours prononcés au *Festival Hall.* Dans ces comptes-rendus j'ai vainement cherché une allusion au discours de M. Tassé et pourtant j'ai entendu, à mes côtés ce jour-là, plusieurs hommes éminents dire que M. le sénateur avait fait le meilleur discours de la journée.

Pas généreux les journaux américains.

### A L'ECOLE INDUSTRIELLE

L'hon. T. M. Daly, est arrivé à Winnipeg vendredi d'un voyage de deux mois dans tout l'ouest et la Colombie. L'hon. Ministre n'a épargné aucune peine ni fatigue pour se mettre au courant de la situation du pays qu'il dit des plus favorables.

Samedi après-midi M. Daly venait à Saint-Boniface en compagnie de M. Hayter Reed commissaire des sauvages. Ils se rendirent d'abord au palais archiépiscopal présenter leurs hommages à Mgr l'Archevêque. Là, NN. SS. les évêques Clut et Grouard, le Très Rév. Père Langevin, supérieur des Oblats, les RR. PP. Fox et Magnan, MM. les abbés Lajeunesse et Gauthier se joignirent aux distingués visiteurs et se rendirent à l'école industrielle, où ils furent reçus par le Très Rév. Père Allard, O.M.I., la Révde Sœur Supérieure, M. l'abbé Lavigne, l'hon. Sénateur Bernier et M. L. J. A. Lévêque, du bureau des sauvages. Il y eut musique et chant par les élèves et l'un d'entre eux, âgé de 8 ans, présenta une adresse de bienvenue. L'hon. ministre répondit avec éloquence. Il visita toute la maison et les ateliers, se montrant des plus intéressés aux ouvrages des enfants et exprimant hautement sa parfaite satisfaction à celles et ceux qui ont la direction de l'école, sur la manière dont elle est tenue.

Avant que M. Daly ne laissât l'institution il fut invité à un goûter préparé par nos bonnes sœurs.

### Nouvelles Religieuses

Mgr Grouard a donné le sermon dimanche à la cathédrale. Sa Grandeur se rend à Montréal pour affaires de son diocèse. Elle accompagne jusque là Mgr Clut qui, après avoir pris quelque repos se rend en France et en Belgique.

Deux enfants de la paroisse Sainte-Marie de Winnipeg, Joseph Poitras et Oscar Hazel, sont partis lundi pour Ottawa. Ils s'en vont se préparer à devenir missionnaires au juniorat du Sacré Cœur, école apostolique que dirigent les RR. PP. Oblats.

La bénédiction de la chapelle de la jeune paroisse de Saint-Hyacinthe de LaSalle aura lieu le 11 courant. Les membres du clergé sont spécialement invités à la cérémonie.

L'édifice a été construit par M. J. A Sénécal, de cette ville, et M. Payment, de Saint-Norbert, a fait les travaux de peinture. La bâtisse a 31x54 pieds, avec une annexe de 22x24 pieds.

La retraite annuelle des RR. PP. Oblats commencera ce soir, à Sainte-Marie de Winnipeg. Le T. R. Père Langevin sera le prédicateur.

Il est bon que l'on sache qu'il se fait régulièrement chaque mois un sermon en français à l'église Sainte-Marie.

### PERSONNEL

M. l'abbé Lavigne, chapelain de l'école industrielle, est revenu d'une promenade d'un mois dans sa famille à Saint-Pierre les Becquets, Qué.

M. l'abbé Daignault est arrivé en même temps que M. Lavigne. M. Daignault aidera M. Lavigne à l'école industrielle.

M. Durnerin, de Chicago, est arrivé jeudi pour visiter sa propriété de Saint-Pierre.

M. l'abbé Llobet, professeur au collège Saint-Louis, à Perpignan, et M. Charles Benoit, lieutenant de vaisseau, sont passés ici la semaine dernière. Ces distingués visiteurs font au milieu de nous un voyage d'études.

La semaine dernière aussi, nous avions l'honneur de la visite de M. Fréchette, député de Mégantic aux Communes, et de M. G. Desjardins, ancien député aux Communes, et maintenant greffier de la chambre d'assemblée à Québec. Ces Messieurs ont bien voulu s'arrêter quelques heures au milieu de nous pour nous saluer et nous exprimer leurs sympathies. Nous espérons les revoir à leur retour des côtes du Pacifique, but de leur voyage.

Le jeune Ed. Bawlf, de Winnipeg. est parti pour l'Université d'Ottawa

MM. Walter Walsh et Frank Smith, aussi de Winnipeg, et M. Taillefer Lévêque, de cette ville, continueront cette année de suivre les cours de la même université.

M. Chs. Auguste Lambert, fils de M. le Dr Lambert, est retourné au Collège de Montréal.

M. Roger Marion reprendra la route de Chicago vendredi.

Madame Coleman, sœur de Mesdames Despars et Phaneuf, en promenade ici depuis quelques jours, est retournée à Nashville, Tenn.

M. E. Monchamp, de Saint-Constant, Qué., est en visite à Winnipeg chez M. O. Monchamp, son cousin. M. Monchamp qui n'avait pas vu Winnipeg depuis trente-cinq ans est naturellement émerveillé des progrès de notre capitale.

M. Jean-Baptiste Lauzon est revenu ce matin par la voie des lacs, d'un voyage de quelques semaines à Chicago et Montréal.

M. Louis Kittson, de Philadelphie, fils de feu le Commodore Kittson, est arrivé en cette ville ce matin, en visite chez ses parents.

# Affaires Municipales

CONSEIL DE VILLE.

Séance du 28 août.

Présents :—Son honneur le maire et MM. les conseillers Lambert, Lamontagne, Pelletier, Gauvin, Gaudaur, Lavoie et McAnnany.

Après lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance les communications suivantes sont lues :

De M. R C. McPhillips, arpenteur, offrant de faire un plan de la ville moyennant un certain prix.

De Geo. P. Bliss, du bureau météorologique, offrant de fournir à la ville certains drapeaux et signaux pour donner des indications de la température.

De M. S. A. D Bertrand, permettant à la ville de vendre à présent les hangars ou abris qui se trouvent sur le terrain de l'exposition pourvu qu'il lui en soit laissé suffisamment pour son usage.

De J. Y. Griffin & Cie, transmettant un plan indiquant la situation exacte de la voie d'évitement du C. P. R. qui va à leurs établissements.

De M. Ed. Guilbault, offrant de réparer le dommage fait à la couverture de la bâtisse de l'exposition moyennant $109.80.

De M. D. O. Bricker, offrant de faire la même couverture en ciment pour $108.

De M. E. L. Prieur, secrétaire de la commission des écoles de la ville, transmettant une résolution de la commission à l'effet qu'il soit fait à la ville une demande de $3,000 comme octroi municipal pour l'année finissant le 30 juin 1894.

De M. Moïse Ménard, offrant sa résignation de la charge de constable et de toutes les autres charges qu'il occupe pour la ville, à dater du 1er octobre prochain, pour la raison déjà connue du conseil, qu'il a décidé de se livrer à l'exploitation d'une ferme.

De M. J. Bte. Joyal, demandant d'être nommé chef de police.

De M. Henri Pélissier, offrant ses services comme constable et surintendant des travaux pour le reste de l'année ; une pétition de plusieurs citoyens recommandant M. Léon Chénier comme chef de police.

Une réquisition du secrétaire-trésorier pour certaines impressions de formules.

De l'avocat de la ville, donnant son opinion sur la validité du règlement No. 64. Cette opinion est à l'effet que le règlement tel qu'il est est sans valeur, mais que, comme il contenait un contrat entre la ville et les Révérendes Sœurs de l'Hôpital et que ce contrat a reçu un commencement de l'exécution qui a engendré des responsabilités, comme d'un autre côté l'une ou l'autre des parties au contrat pourrait objecter à ce que cet ordre de choses soit troublé avant qu'il soit clairement prouvé que la ratification du règlement par les autorités compétentes ne pourra jamais être obtenue, il serait sage pour la ville de dégager sa responsabilité en passant un autre règlement à l'effet d'abolir le premier, mettant aussi fin à un état de choses incertain et irrégulier.

Les comptes suivants sont présentés : La Cie Canadienne de Publication, $185.03 ; Lloyd & Cie. $91.71 ; Joseph Buron, $7.90 ; A. Phaneuf, $1.75 ; Mad. Wincel, $1.00 ; l'Imprimeur de la Reine, $1.10.

Un rapport des travaux publics, accompagné d'une feuille de paie de $48.38 ; un rapport du secrétaire-trésorier, indiquant les sommes d'argent prélevées par la ville comme taxes d'écoles, depuis 1887 à 1892 inclusivement ; un état de la caisse à la date de ce jour.

Ces comptes, communiqués et rapports sont renvoyés aux comités auxquels ils appartiennent.

Motions—Proposé par le conseiller Pelletier, appuyé par le conseiller Lamontagne, que le rapport du gardien d'enclos pour juillet dernier, présenté à la dernière séance, soit accepté. Agréé.

Proposé par le conseiller Lavoie, appuyé par le conseiller McAnnany, que la résignation de M. Moïse Ménard soit acceptée, et que le conseil annonce par la voie du *Manitoba* qu'il recevra des applications pour la position de chef de police de la ville d'ici au 22 septembre prochain. Agréé.

Proposé par le conseiller Gaudaur, appuyé par le conseiller Lavoie, que le règlement No. 114, à l'effet d'abroger le règlement No. 64, soit lu une seconde fois.

Proposé en amendement par le conseiller Pelletier, appuyé par le conseiller McAnnany, qu'avant de lire le règlement une deuxième fois des mesures soient prises pour assurer la ratification du dit règlement No. 64 par les autorités compétentes.

Votent en faveur de l'amendement : les conseillers Pelletier, Lamontagne et McAnnany.

Contre : les conseillers Gaudaur, Gauvin, Lavoie et Lambert.

L'amendement est déclaré perdu et la motion principale est adoptée sur la même division.

Proposé par le conseiller Gaudaur, appuyé par le conseiller Gauvin, que le conseil se forme en comité général pour étudier le dit règlement No. 114. Agréé.

Le conseil siège en comité général sous la présidence du conseiller Gauvin.

Le maire reprend le fauteuil et le conseiller Gauvin fait rapport que le comité a adopté et recommande l'adoption du dit règlement No 114, sans amendement.

Proposé par le conseiller Gaudaur, appuyé par le conseiller Gauvin, que le rapport du comité général soit adopté. Agréé.

Proposé par le conseiller Gaudaur, appuyé par le conseiller Gauvin, que les règles du conseil soient suspendues et que le règlement No 114 subisse maintenant sa troisième lecture.

Le conseiller Lambert s'y objectant, la motion est retirée.

Proposé par le conseiller Pelletier, appuyé par le conseiller Gauvin, que la soumission de M. Ed. Guilbault, pour la couverture de la bâtisse de l'exposition soit acceptée, à la condition que le fer blanc à être employé soit d'au moins aussi bonne qualité que l'ancien.

Proposé par le conseiller Gaudaur, appuyé par le conseiller Lavoie : Qu'attendu que le conseil de la ville de Saint-Boniface a permis à la Cie de chemin de fer Pacifique Canadien, de construire une voie d'évitement depuis un certain point sur sa ligne à travers les rues Lévis et Vaudreuil dans la dite ville jusqu'à l'établissement de salaisons de J. Y. Griffin & Co, sujet à l'approbation du dit conseil ; et attendu que la dite voie d'évitement est maintenant localisée et construite ; en conséquence le conseil décrète que la localisation et construction de la dite voie d'évitement, telle qu'indiquée sur un plan fait par M. D. A. Stewart, ingénieur civil, en date du 19 août courant, est satisfaisante et est présentement approuvée. Agréé.

Proposé par le conseiller Gaudaur, appuyé par le conseiller Lavoie, qu'avant d'accorder aux commissaires d'écoles la somme de $3,000 qu'ils demandent, ils soient priés de produire un état indiquant le nombre d'instituteurs ou institutrices qu'ils ont employés durant l'année scolaire courante, le nombre de mois pendant lesquels ils ont tenu et se proposent de tenir leurs écoles ouvertes et avec le nombre d'enfants qui ont fréquenté ces écoles. Agréé.

Proposé par le conseiller Lavoie, appuyé par le conseiller Lambert, que la réquisition du secrétaire-trésorier pour impression de formules présentée ce soir, soit acceptée. Agréé.

Proposé par le conseiller Lavoie, appuyé par le conseiller Lambert, que le secrétaire-trésorier soit requis d'écrire à M. Eugène Paradis, lui demandant s'il entend faire le travail d'audition supplémentaire mentionné dans une résolution antérieure, à lui communiquée le 26 juillet dernier, le priant de donner une réponse sous le plus court délai. Agréé.

Proposé par le conseiller McAnnany, appuyé par le conseiller Lamontagne, qu'un comité composé de son honneur le maire et des conseillers Gaudaur et Lavoie, soit formé pour étudier la question d'un pont libre sur la rivière Rouge, ce comité devant faire rapport à chaque assemblée régulière du conseil. Agréé.

Proposé par le conseiller Gaudaur, appuyé par le conseiller McAnnany, que le conseil se lève, et la séance est levée.

ÉTAT DE LA CAISSE, 14 AOUT 1893.

| | | |
|---|---|---|
| Dû banque le 24 juillet | $4,777.85 | |
| Tiré chèques Nos. 2501 à 2525 | 1,308.32 | |
| | | $6,086.17 |
| Cr. | | |
| Balance en caisse 24 juillet | 4.42 | |
| Reçu taxes | 1,598.78 | |
| Reçu licences et amendes | 80.25 | |
| Reçu billets recevables | 40.00 | |
| | | 1,723.45 |
| | | 4,362.72 |
| Montant dû banque, d'après livre de chèques, ce jour | $4,402.54 | |
| En caisse | 39.82 | |
| | | 4,362.72 |

ÉTAT DE LA CAISSE, 28 AOUT 1893.

| | | |
|---|---|---|
| Dû banque le 14 août courant | | $4,402.54 |
| Tiré chèques Nos. 2526 à 2550 | | 431.52 |
| | | 4,834.06 |
| Cr. | | |
| Balance, caisse 14 août | $ 39.82 | |
| Reçu taxes | 240.20 | |
| J. C. Auger par E. R. Lloyd | 271.66 | |
| | | 551.68 |
| | | 4,282.38 |
| Montant dû banque d'après livre de chèques ce jour | $4,310.65 | |
| En mains | 28.27 | |
| | | 4,282.38 |

# Chronique Locale.

—Le nom du bureau de poste de Dubuc a été changé en celui de Saint-Adolphe.

—C'est demain que certains terrains situés dans la ville seront vendus pour arrérages de taxes.

—L'on peut voir ailleurs une liste de propriétés de la municipalité de Ritchot qui seront vendus pour taxes.

—MM. Marcoux sont à construire pour les RR. SS. de la Charité une bâtisse qui sera occupée par les vieilles personnes.

A Vendre : — M. H. F. Despars offre en vente sa magnifique propriété de la rue Notre-Dame à des conditions de paiement très faciles.

Perdue :—Dimanche, le 7 août, une vache rouge et blanche, portant une clochette, âgée d'environ cinq ans. Prière de donner information au propriétaire, M. Charles Bossuyt.

Trouvé : — La semaine dernière dans la partie sud de la ville, un portemonnaie contenant une petite somme d'argent. On peut, en prouvant propriété, le réclamer chez M. Charles Bossuyt.

—Une famille française désirerait se placer chez des personnes de langue anglaise. Le mari jardinier ou cocher, la femme servante. Bonnes références. S'adresser à nos bureaux pour plus d'informations.

—Avantages extraordinaires d'acheter des marchandises sèches, hardes-faites, chaussures et fourrures à bon marché.

Voulant liquider mon stock sous le plus court délai, les marchandises seront offertes à réduction de vingt à quarante pour cent. Profitez de cet avantage le plus tôt possible pour faire vos achats d'automne et d'hiver, car le stock peut être vendu en bloc d'un jour à l'autre.

F. E. Verge, Saint-Boniface.

—Nous sommes à la rentrée des classes. C'est le temps propice d'aller faire chausser vos enfants au magasin populaire de M Richard Bourbeau. Chaussures à très bon marché ; qualités supérieures.

Perdu—Le 5 courant, hier, en allant à Saint-Norbert, à environ 3 milles de Saint-Boniface, une chienne blanche avec taches grise bleues, ayant eu des chiens dernièrement et portant collier sur lequel le nom du propriétaire est gravé.

Une récompense convenable à qui la ramènera à

R. Ross Sutherland,
Coin de la rue Principale et de l'Avenue du Portage, Winnipeg.

—J'ai des fruits.
Tu as des fruits.
Il a des fruits.
Nous avons des fruits.
Vous avez des fruits.
Ils ont des fruits.
Oui, chez Lemieux, ils en ont des fruits !
J'ai eu des poires.
Tu as eu des pêches.
Il a eu des prunes.
Nous avons eu des melons.
Vous avez eu des raisins.
Ils ont eu des oranges
à grand marché chez C. A. Lemieux, ancienne maison C. D. Anderson & Cie, 245 rue Principale, Winnipeg. C'est la place pour les fruits de table et les fruits de conserve.

# Echos du Nord-Ouest.

*Fort Qu'Appelle*,

2 sept. — L'église de Qu'Appelle vient d'être décorée avec de belles peintures sur toile, œuvre de M. Meloche. Le sanctuaire surtout est d'une beauté remarquable. Derrière le maître autel s'élève une croix avec un superbe Christ de six pieds. Près de la croix, la Sainte-Vierge et Saint Jean sont debout, de grandeur naturelle. Sainte-Magdeleine embrasse le pied de la croix ; elle est aussi de taille naturelle. Les statues ont une touchante expression de douleur et sont ornées de couleurs fines et bien assorties.

De chaque côté de l'autel sont les statues de Saint Patrick et de Saint-Jean-Baptiste. Le maître autel est aussi une œuvre d'art, et a été fait à Montréal. En avant déborde un large bas-relief représentant la Cène.

Les statues, autel et peintures ont été achetés par le Rév. Père Magnan à Montréal, à son retour de France, où il a admiré les merveilles de la mère-patrie, merveilles qui ne sont bien connues que de ceux qui les voient. Les paroissiens ont donné plus de $100 pour les statues.

—M. le Ministre de l'Intérieur et M. Reed, commissaire des sauvages, ont visité, mercredi dernier l'école industrielle où ils ont admiré la propreté et l'ordre qui règnent dans la maison et les alentours. Le parterre et jardin de fleurs présentaient un beau coup d'œil. Dans le jardin de légumes, les melons, une grande quantité de tomates parfaitement mûres, du superbe tabac, les choux, près d'un arpent de beaux onions attirèrent l'attention des visiteurs. Mais ce qui plut bien davantage au ministre et au commissaire fut la bonne tenue des enfants sauvages, au nombre de près de 200, l'habileté des filles à jouer plusieurs petites pièces sur le théâtre, et la bande composée uniquement de petits garçons sauvages, et qui donna avec perfection une douzaine de morceaux.

Le ministre et le commissaire constatèrent la nécessité de plusieurs bâtisses et d'une addition que demande le développement de cette école.

## NAISSANCE

Lemieux —A Winnipeg, le 1er courant, l'épouse de M. Adjutor Lemieux, une fille.

## AUX CULTIVATEURS

De Lorette, Prairie Grove et Saint-Boniface.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer qu'il fera les battages cette année encore, aux conditions suivantes :—3 à 4 cents du minot Argent Comptant.

NAPOLÉON PRINCE
Lorette, 5 septembre 1893. 2i 6-9

## Institutrice Demandée

Les Commissaires de l'Arrondissement Scolaire de Saint-Boniface-Ouest (No. 63), désirent engager une institutrice diplômée capable d'enseigner le français et l'anglais. Pour plus amples informations s'adresser le ou avant le 21 août courant à

J. LECOMTE,
Saint-Boniface, Man.
1i 9-8

# AVIS.

## Municipalité Rurale de Ritchot.—Vente de Terrains pour Arrérages de Taxes.

En vertu d'un mandat émané par le Préfet de la Municipalité Rurale de Ritchot, dans la Province de Manitoba, sous son seing et le sceau officiel de la dite Municipalité, à moi adressé et daté le 28me jour d'Août A.D. 1893, m'ordonnant de prélever sur les différents morceaux de terre, dans la dite Municipalité, ci-après mentionnés et décrits, les arrérages de taxes respectivement dus sur iceux et les frais.

Je donne par les présentes avis, qu'à moins que les dits arrérages de taxes et frais ne soient plus tôt payés, je vendrai par encan les dits terrains, le vingt-troisième jour d'Octobre A.D. 1893, à dix heures de l'avant-midi de ce jour, au No. 433 rue Principale, dans la Cité de Winnipeg, dans la dite Province, pour les dits arrérages de taxes et frais.

| Description de la Propriété. | No. d'Acres. | Arrérages. | Frais. | Total. | Patenté ou Non-Patenté. |
|---|---|---|---|---|---|
| Lot 6, St. Norbert, except N. P. & M. R. R. right of way | 157·24 | 54 40 | 0 50 | 54 90 | Patenté. |
| Lot 12, St. Norbert, except N. P. & M. R. R. right of way | 160·05 | 56 98 | 0 50 | 57 48 | do |
| Lot 15, St. Norbert, except N. P. & M. R. R. right of way | 154·55 | 50 12 | 0 50 | 50 62 | do |
| S. 4 chs, lot 41, St. Norbert, except N. P. & M. R. R. right of way | 99·32 | 43 69 | 0 50 | 44 19 | do |
| S. 4 chs. lot 44, St. Norbert, except N. P. & M. R. R. right of way | 87·79 | 22 21 | 0 50 | 22 71 | do |
| S. 4 chs. lot 48, St. Norbert, except N. P. & M. R. R. right of way | 65·00 | 17 03 | 0 50 | 17 53 | do |
| Inner 2 miles lot 63, St Norbert, except N. P. & M. R. R. right of way | 96·88 | 32 61 | 0 50 | 33 11 | do |
| Outer 2 miles lot 63, St. Norbert | 96·66 | 19 81 | 0 50 | 20 31 | do |
| do do 64, do | 98·26 | 21 07 | 0 50 | 21 57 | do |
| S. pt. of the part East Salle River, inner 2 miles, lot 71, St. Norbert, except N. P. & M. R. R. right of way | 64·32 | 16 33 | 0 50 | 16 83 | do |
| Lot 114, St. Norbert | 8·10 | 10 44 | 0 50 | 10 94 | do |
| Outer 2 miles, lot 133, St. Norbert | 5·32 | 3 92 | 0 50 | 4 42 | do |
| do do 134, do | 7·32 | 3 03 | 0 50 | 3 53 | do |
| do do 135, do | 10·52 | 3 75 | 0 50 | 4 25 | do |
| do do 137, do | 14·07 | 5 26 | 0 50 | 5 76 | do |
| S½ inner 2 miles lot 139, St. Norbert | 57·58 | 40 94 | 0 50 | 41 44 | do |
| Pt. East Seine River, outer 2 miles, lot 142, St. Norbert, except C. P. R. right of way | 104·00 | 16 17 | 0 50 | 16 67 | do |
| Lot 145, St. Norbert | 10·67 | 11 23 | 0 50 | 11 73 | do |
| S½ outer 2 miles lot 155, St. Norbert, except C. P. R. right of way | 31·42 | 10 32 | 0 50 | 10 82 | do |
| Inner 2 miles lot 165, St. Norbert | 61·02 | 14 02 | 0 50 | 14 53 | do |
| Outer 2 miles lot 165, St. Norbert, except C. P. R. right of way | 55·31 | 6 59 | 0 50 | 7 09 | do |
| Inner 2 miles lot 180, St. Norbert | 109·83 | 20 17 | 0 50 | 20 67 | do |
| Outer 2 miles lot 180, St. Norbert, except C. P. R. right of way | 95·18 | 12 99 | 0 50 | 13 49 | do |
| Inner 2 miles lot 185, St. Norbert, except W. pt. of N. 2 chs. 10 acres | 94·04 | 14 09 | 0 50 | 14 59 | do |
| Outer 2 miles, lot 191, St. Norbert, except C. P. R. right of way | 83·19 | 11 80 | 0 50 | 12 30 | do |
| Outer 2 miles lot 192, St. Norbert, except C. P. R. right of way | 78·91 | 11 22 | 0 50 | 11 72 | do |
| Inner 2 miles, lot 195, St. Norbert | 114·44 | 20 33 | 0 50 | 20 83 | do |
| Outer 2 miles lot 195, St. Norbert, except C. P. R. right of way | 94·35 | 12 84 | 0 50 | 13 34 | do |
| N. 3 chs. inner 2 miles lot 202, St. Norbert | 44·00 | 10 03 | 0 50 | 10 53 | do |
| N. 3 chs. outer 2 miles lot 202, St. Norbert, except C. P. R. right of way | 39·95 | 8 25 | 0 50 | 8 75 | do |
| Inner 2 miles lot 209, St. Norbert | 89·10 | 13 30 | 0 50 | 13 80 | do |
| Outer 2 miles lot 209, St. Norbert, except C. P. R. right of way | 93·36 | 11 03 | 0 50 | 11 53 | do |
| Lot 210, St. Norbert | 180·05 | 26 89 | 0 50 | 27 39 | do |
| N. 6 chs. lot 218, St. Norbert | 60·00 | 17 61 | 0 50 | 18 11 | do |
| W. pt. lot 219, St. Norbert | 25·00 | 3 72 | 0 50 | 4 22 | do |
| N. 8 chs. lot 245, St. Norbert | 125·00 | 41 67 | 0 50 | 42 17 | do |
| S. 2 chs. lot 245, St. Norbert | 30·00 | 8 30 | 0 50 | 8 80 | do |
| N. 5 chs. lot 546, Ste. Agathe | 87·70 | 19 92 | 0 50 | 20 42 | do |
| S. 5 chs. lot 548, Ste. Agathe | 86·60 | 19 76 | 0 50 | 20 26 | do |
| West Main Road of N. 4 chs. lot 548, Ste. Agathe | 12·00 | 10 76 | 0 50 | 11 26 | do |
| Lot 568, Ste. Agathe, except one acre in the N. W. corner of the lot | 160·10 | 23 89 | 0 50 | 24 39 | do |
| Lot 588, Ste. Agathe | 185·92 | 100 11 | 0 50 | 100 61 | do |
| Lot 622, do | 156·00 | 29 03 | 0 50 | 29 53 | do |
| Lot 251, St. Norbert | 156·00 | 9 11 | 0 50 | 9 61 | do |
| Lot 252, do | 144·50 | 8 41 | 0 50 | 8 91 | do |

| Description de la Propriété. | Section. | Township. | Rang. | No. d'acres | Arrérages. | Frais. | Total. | Patenté ou Non-Patenté. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| S½ SW¼ | 1 | 7 | 3 E | 80·00 | 37 22 | 0 50 | 37 72 | Patenté. |
| NW¼<br>And S½ SW¼ | 1<br>12 | 7 | 3 E | 240·00 | 23 75 | 0 50 | 24 25 | do |
| N½ SW¼<br>And SE¼ | 1<br>2 | 7 | 3 E | 240·00 | 82 10 | 0 50 | 82 60 | do |
| S½ NW¼ & SW¼ | 2 | 7 | 3 E | 240·00 | 44 67 | 0 50 | 45 17 | do |
| NE¼ & N½ NW¼ | 2 | 7 | 3 E | 240·00 | 23 75 | 0 50 | 24 25 | do |
| NW¼ & N½ SW¼ | 12 | 7 | 3 E | 240·00 | 23 74 | 0 50 | 24 24 | do |

G. T. LANDRY, Sec.-Trésorier,
B. P. St. Adolphe. (Ci-devant B. P. Dubuc.)
6-9

solidarité des Israelites envers leurs semblables.

> J'ai cinq sous dans ma bourse
> Voilà tout mon moyen :
> En tous lieux, en tous temps,
> Presque toujours autant.

Ce sont des hommes de trente à quarante ans auxquels on donnerait facilement le double de leur âge, tant leur visage est sillonné de grosses rides :

> A voir votre visage,
> Vous paraissez fort vieux :
> Vous avez bien cents ans,
> Vous montrez bien autant.

Il ne s'agit nullement de sujets somnambuliques ou d'hallucinés atteints du mal ambulatoire sur lequel nous avons insisté jadis, non ; c'est un mal voisin sans doute, mais différent ; quelquefois il peut se manifester aussi des hallucinations. Cependant, en général, ces névropathes voyageurs ne sont que des neurasthéniques dont ils présentent tous les symptômes physiques et psychiques.

Si l'on en croit Mathéi Pàris, Cartophilus aussi était bel et bien hystérique : " A certaines époques, dit-il, il fait une maladie qu'on croirait incurable ; il est comme *ravi en extase* ; mais, bientôt guéri, il renait et revient à l'âge qu'il avait avant." Collin de Plancy cité par M. Meige, s'exprime ainsi : " Pendant un mois, il s'obstine à repousser tout aliment." Tout cela, c'est de l'hystérie pure !

Maintenant, est-ce à dire qu'on ne rencontre ces types curieux que parmi les Israélites ? Les Juifs sont paticulièrement exposés aux manifestations de la névrose. La proportion des maladies nerveuses est considérable dans la race juive, d'après M. Charcot. Toutefois, si la statistique de la Salpêtrière met le fait en évidence, il est certain que d'autres vagabonds, appartenant à d'autres races et à d'autres religions, présentent aussi les signes de ces formes neurasthéniques. On pourrait même se demander si beaucoup de vagabonds, appartenant à d'autres races et à d'autres religions, présentent aussi les signes de ces formes neurasthéniques. On pourrait même se demander si beaucoup de vagabonds ne sont pas simplement des névropathes... en ne généralisant pas trop, bien entendu. Et, sans doute, doit-on réserver pour les juifs errants des cliniques un peu de cette pitié que beaucoup de bourgeois des siècles passés montraient au juif errant de la légende.

Bref, pour conclure, nous dirons avec M. Henry Meige : le juif errant existe toujours, marche toujours. Sa figure, son costume, ses manières conservent les mêmes caractères à travers les âges. C'est que ce mystérieux voyageur est un malade, et ce qui frappe en lui c'est précisément le cachet spécial que lui imprime sa maladie et qu'on retrouve dans toutes ses apparitions. Cartophilus, Ahasvérus, Laquedem relèvent de la pathologie nerveuse au même titre que les malades, leurs descendants, que nous rencontrons encore aujourd'hui et que l'on reverra sans doute dans la suite des temps. *In secula seculorum.*

> Ne morra pas voiremens
> Jusqu'au jour du jugement

Comme dit un évêque de Tournai, dans une chronique rimée.

H. DE PARVILLE.

## A Propos d'Agriculture

### LA RACE BOVINE JERSIAISE

On lit dans le *Moniteur Agricole* :

M. Boby de la Chapelle, éleveur de marque en Ille-et-Vilaine, a publié l'intéressant rapport qu'il avait adressé à l'Association Bretonne, en 1891, sur cette race bovine, dont il a pratiqué l'élevage avec succès, concurremment avec celui de la race bretonne, dans son domaine de Champloret, près de Saint-Malo.

Après une expérience de huit années de cet élevage, M. Boby de la Chapelle affirme que la race de Jersey est sans rivale en France comme beurrière et mérite la préférence sur toutes les autres.

A ceux qui objectent qu'elle est peu avantageuse comme race de boucherie, il répond que c'est une grosse erreur, que la vache jersiaise s'engraisse rapidement et donne une viande aussi recherchée que la vache bretonne. A ceux qui objectent le peu de valeur des veaux livrés à la boucherie, il répond deux choses : 1o que les jeunes femelles sont très recherchées et obtiennent des prix élevés pour l'élevage ; que les veaux mâles, très petits en naissant, prennent rapidement du poids et du volume à partir d'un an, et cite deux taureaux jersiais qui atteignent le poids de 500 à 600 kilos à trois ans, après n'avoir coûté en nourriture que les deux tiers de ce que coûte un bœuf normand ou manceau

M. Boby de la Chapelle affirme aussi que le croisement du taureau jersiais avec les vaches bretonnes ou mancelles ou normandes donne des vaches laitières de premier ordre, et qu'en faisant saillir par des taureaux jersiais les vaches issues de ce mélange, on obtient en quelques générations des sujets ne présentant presque aucune différence avec la race de Jersey.

### LES CENDRES DE CHARBON EN AGRICULTURE

Nous lisons dans l'*Agriculteur* :

En raison de l'énorme consommation du charbon de terre, il importe de se demander dans quelles circonstances on peut utiliser ses cendres comme engrais. La composition des cendres de houille est très variable, suivant la plus ou moins forte proportion de carbone contenu dans le charbon. Elles contiennent en moyenne 55 p. c. d'acide sulfurique, 16 p. c. de chaux, 10 p. c. d'oxide de fer et d'alumine, 2 p. c. de magnésie, 0.6 p. c. d'acide phosphorique, 0.7 p. c. de potasse et 4 p. c. de soude. Comme engrais, elles n'ont donc qu'une faible valeur, basée sur la quantité, assez faible, de carbonate et de sulfate de chaux qu'elles contiennent. Par contre, elles peuvent être avantageusement employées à l'ameublissement des sols compacts et au dessèchement des sols humides.

Les sols compacts, riches en humus, pauvres en chaux, peuvent être fortement améliorés par l'application de ces cendres. Sous ce rapport, elles ont une grande supériorité sur le sable.

On aura soin de tamiser les cendres, avant l'épandage, sur un tamis assez serré, afin d'éliminer les scories plus grossières qui nuiraient au travail de la terre et à la levée des plantes.

Schulze fait remarquer la forte proportion de plâtre (sulfate de chaux), 10 à 20 p.c. contenue dans ces cendres ; c'est ce qui explique leurs bons effets dans la culture du trèfle et des légumineuses où elles peuvent remplacer le plâtre. Cependant, c'est surtout pour l'ameublissement des terres compactes qu'on doit les employer.

Dans les pépinières, les cendres de houille favorisent le développement des jeunes arbres. Hampl a constaté qu'avec cette fumure, les branches et les racines devenaient très puissantes et se développaient beaucoup plus rapidement que dans un sol privé de ces amendements.

### LE CHEVAL DE COURSES

Il serait à désirer que la remonte, qui recherche aujourd'hui le cheval de pur sang réformé des courses, eût plutôt égard à la santé du cheval et à sa conformation qu'aux succès obtenus.

Car je ne crains pas de le dire, on sacrifie trop à la légèreté et à la vitesse aux dépens de la force, de la résistance et de la rusticité ; à tel point que ce train vertigineux que nous admirons chez quelques sujets, n'est, parfois, qu'une excitation nerveuse et passagère.

On a quotidiennement la preuve que la victoire dans les courses de vitesse, ou même de fond, n'est pas toujours le critérium infaillible pour juger de l'aptitude des sujets à créer de bons produits.

Ne voit-on pas à tout instant, les chevaux les mieux en réputation, causer par leurs produits de cruels et onéreux désappointements aux éleveurs qui s'étaient engoués de leurs seuls succès, tandis qu'on peut constater, par contre, que des sujets médiocres donnent naissance à des produits de premier choix ?

### POUR RIRE

Entendu, hier soir, au Théâtre des Variétés.

—Regardez cette pauvre Emma, comme elle vieillit !... Elle a, maintenant, deux pattes d'oie aux tempes.

Et bien ! ma chère, ça lui en fait quatre.

Boireau est un pochard endurci. Hier, à moitié gris, il flâne devant la boutique d'un opticien, regarde les lorgnons, et entre d'un pas délibéré.

—Que désirez-vous ? Une bonne lorgnette !

—Non, fait Boireau, je me contenterai de prendre un verre !

Comment mademoiselle Léa, vous avez avalé tout ce sac de pralines ?

—Oui maman.

—Et que méritez-vous pour une telle gourmandise ?

—Ah ! maman, je mérite bien de boire, car j'ai grand soif.